



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2026-002

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE ROBION**

SÉANCE du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six janvier à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Gwénaël LOUAISEL à Noël STEBE, Marylise GEORGEN à Marie-José SCHREIDER, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI, Brigitte MONTET à Norbert GUILLARME

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.1. – Produit des amendes de police 2026 – Aménagement de l'avenue Jean Giono

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint

Vu la délibération du Conseil Départemental n°2025-404 en date du 21 novembre 2025 portant répartition du produit des amendes de police - modification du dispositif.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, la commune présente régulièrement des dossiers permettant de réaliser des aménagements pour sécuriser les différentes voiries de ROBION.

Pour 2026, il vous est proposé de demander l'aide au financement de l'aménagement et de la sécurisation de l'avenue Jean Giono qui dessert le groupe scolaire.

Ce projet consiste à sécuriser les trottoirs de l'avenue Jean Giono et ainsi faciliter l'accès piéton au groupe scolaire.

L'aménagement de l'avenue Jean Giono est une opération d'un montant global de 369 920,00 € HT dont 55 215,00 HT € sont exclusivement consacrés à des travaux de sécurité routière. Ces travaux de sécurité peuvent être financés à 70 % sur un plafond subventionnable de 50 000 € HT.

Il vous est demandé d'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement final tel que suit et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Plan de financement :

Montant H.T. du projet	369 920,00 €
Montant T.T.C.	443 904,00 €
Subvention sollicitée produit des amendes de police	35 000,00 €
Autre subvention sollicitée (fonds vert 2026)	184 960,00 €
Autofinancement de la commune	149 960,00 €
TVA	73 984,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix POUR (15 présents + 4 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, BERGERET, MONTET, MM RICHAUD, GUILLARME)

Approuve le projet d'aménagement de l'avenue Jean Gono visant à sécuriser les trottoirs de l'avenue Jean Gono et ainsi faciliter l'accès piéton au groupe scolaire.

Approuve le plan de financement de ce projet tel que suit :

Plan de financement :

Montant H.T. du projet	369 920,00 €
Montant T.T.C.	443 904,00 €
Subvention sollicitée produit des amendes de police	35 000,00 €
Autre subvention sollicitée (fonds vert 2026)	184 960,00 €
Autofinancement de la commune	149 960,00 €
TVA	73 984,00 €

Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 35 000,00 € dans le cadre de la répartition du montant des amendes de police.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400992-20260127-DE_2026_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/01/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 27 janvier 2026,
Le Maire,
Patrick SINTES




La secrétaire de séance
Monique JOANNY

